



Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE



INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Prairies, méandres et noues de l'Aisne entre Olizy-Primat et Vouziers

L'inventaire du Patrimoine naturel dénommé inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Znieff) a notamment pour but de vous aider à connaître et à mieux gérer les richesses naturelles de votre commune. Cet inventaire national, initié en 1982 par le Ministère chargé de l'Environnement, a été financé en Champagne-Ardenne par l'Etat et le Conseil Régional. Il a été actualisé et complété entre 1997 et 2003.

La nature constitue une richesse qui contribue à la qualité de notre vie quotidienne ; elle peut constituer un atout pour le développement économique de notre région. Les zones naturelles inventoriées dans les Znieff sont comparables aux monuments et aux oeuvres d'art. Comme tout patrimoine, elles doivent être protégées et entretenues pour être transmises intactes ou restaurées aux générations futures.

Une Znieff est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales et végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt particulier d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique par exemple.

Votre commune est concernée par une ou plusieurs des 814 Znieff de la région Champagne-Ardenne. Nous vous présentons ici celle dite des **prairies, méandres et noues de l'Aisne entre Olizy-Primat et Vouziers**.

Une zone naturelle est souvent un milieu fragile et menacé. Compte-tenu de l'intérêt que présente le Patrimoine Naturel pour chacun d'entre nous, nous vous remercions des actions qu'il vous sera possible d'initier en vue de sensibiliser à cet important problème le plus large auditoire.

**Communes de Brécy-Brières, Vouziers, Olizy-Primat,
Falaise et Savigny-sur-Aisne**

Département des Ardennes

Prairies, méandres et noues de l'Aisne entre Olizy-Primat et Vouziers

Znieff n° 210000984

Une végétation exceptionnelle pour les Ardennes

La Znieff des prairies, méandres et noues de l'Aisne, depuis le sud-ouest de Vouziers jusqu'à Olizy-Primat recense un des milieux les plus remarquables de la vallée. La Znieff initiale, créée 1984, a été profondément remaniée et très fortement agrandie en 2000 ; elle est scindée aujourd'hui en deux parties : la première, sur la commune de Vouziers concerne plus particulièrement les noues, les habitats aquatiques et les rives abruptes de l'Aisne, la seconde est intéressante pour ses prairies de fauche alluviales inondables. Elle fait partie de la grande Znieff de type II de la vallée de l'Aisne entre Autry et Avaux.

La gamme des groupements prairiaux est très étendue en fonction de la nature du sol, de l'inondation ou du traitement (fauche ou pâture) : les prairies de fauche sont riches en graminées et en légumineuses. Elles recèlent trois espèces inscrites sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne : la véronique à longues feuilles, l'œnanthe intermédiaire, protégée au niveau régional et la gratioline officinale, en très forte régression et protégée sur tout le territoire national.

L'**œnanthe à feuilles de silaüs** ou **œnanthe moyenne** est une ombellifère (même famille que la carotte par exemple) très rare dans les Ardennes où ses seules stations se situent dans la vallée de l'Aisne ! Spécifique des terrains alluviaux inondables, elle ne se rencontre guère que dans quelques prairies de fauche. Elle est protégée au niveau régional et très menacée par la disparition des prairies alluviales.



Les milieux marécageux sont plus localisés : on peut y observer la germandrée des marais, protégée en Champagne-Ardenne. Le réseau hydrographique est constitué par la rivière

de l'Aisne et de nombreux ruisseaux ; des mares, des étangs et des noues s'y rencontrent également. La végétation aquatique est représentée par des communautés à lentilles d'eau, nénuphar jaune, petit nénuphar et utriculaire (plante carnivore flottante), avec une espèce protégée au niveau régional, l'aloès d'eau.

Le **stratiote faux-aloès** appelé aussi **aloès d'eau** est l'une des espèces les plus curieuses et les plus rares de la flore aquatique française, partout en recul. Il est remarquable par ses feuilles lancéolées, épaisses, dentées et épineuses. Protégé en Champagne-Ardenne, il ne s'y rencontre que dans quelques sites de la vallée de l'Aisne comme par exemple dans les bras morts profonds à courant faible ou nul.



Une faune intéressante

Les libellules sont bien représentées, avec quatre espèces rares, le gomphe vulgaire, l'agrion gracieux, l'aeshne isocèle et l'aeshne printanière.

L'**aeshne isocèle** est une libellule aux gros yeux verts et de couleur générale brun jaune. Les larves évoluent en général dans les eaux stagnantes ensoleillées et pourvues d'une riche végétation (étangs à roselières, marais, rives marécageuses des lacs, etc.), puis se transforment, 2-3 ans plus tard, en adultes. Ceux-ci s'éloignent peu de ces milieux. Ils peuvent voler pendant des heures au-dessus de l'eau, dans les clairières, les chenaux des roselières, se posant quelques fois sur un roseau, un arbre ou un arbuste. Cette espèce fait partie de la liste des libellules menacées de Champagne-Ardenne.



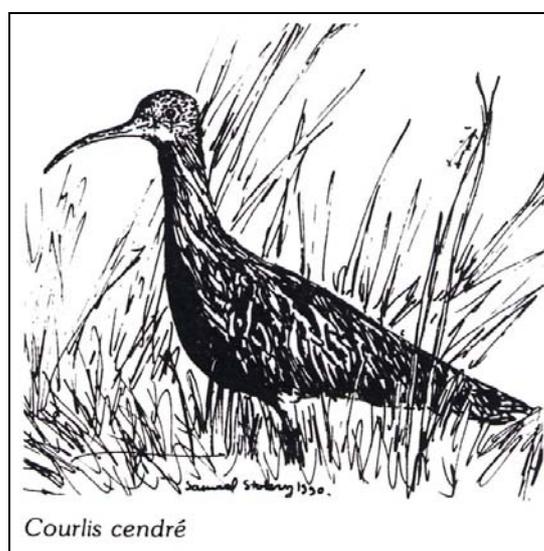
Les prairies de fauche accueillent de nombreux oiseaux : dix sont inscrits sur la liste rouge des oiseaux de Champagne-Ardenne, dont une espèce exceptionnelle, le râle des genêts, protégé en France, inscrit à l'annexe II de la convention de Ramsar en tant qu'espèce menacée à l'échelle mondiale !

Le **râle des genêts**, nommé localement "roi des cailles" est de petite taille ; ses mœurs nocturnes le rendent discret. Strictement lié aux prairies humides de fauche, il est devenu très rare, la réduction constante de son milieu de vie le condamnant à terme.



Les autres espèces nicheuses de la liste rouge régionale sont le courlis cendré, le tarier des prés, la rousserolle verderolle (dans les milieux prairiaux ou marécageux), l'hirondelle des rivages (une colonie d'une vingtaine de couples a élu domicile le long des berges abruptes de l'Aisne dans le secteur nord de la Znieff), le faucon hobereau (qui fréquente les grandes vallées herbagères), la pie-grièche écorcheur (milieux prairiaux et broussailleux).

Le **courlis cendré** est le plus grand des Limicoles européens. Son long bec est recourbé vers le bas quand il est adulte. C'est un oiseau très craintif qui se dissimule parmi les herbes des prairies de fauche qui abritent son nid. Il est inscrit sur la liste rouge des oiseaux menacés en Champagne-Ardenne.



La zone est régulièrement survolée par les rapaces qui y chassent et/ou qui y ont installé leur nid (buse, milan noir, milan royal, épervier d'Europe, faucon crécerelle, bondrée apivore). De nombreux oiseaux migrateurs ou de passage fréquentent le site. Certains y hivernent (oie cendrée, faucon émerillon, pluvier doré, grive mauvis, tarin des aulnes). Le cours d'eau et les milieux aquatiques accueillent le canard colvert, la poule d'eau, les grèbes castagneux, le grèbe huppé, le martin pêcheur...

Une protection et une gestion possibles

L'existence d'une Znieff ne signifie pas qu'une zone doive être protégée réglementairement : cependant il vous appartient de veiller à ce que vos documents d'aménagement assurent sa pérennité ; il conviendrait à ce titre que la zone soit inscrite en zone Np (zone naturelle patrimoniale) au plan local d'urbanisme (PLU). La présence d'espèces protégées par la loi pourrait éventuellement permettre la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope.

Pour maintenir l'intérêt écologique et biologique du site, il serait bon d'éviter ou de limiter certaines pratiques qui sont de nature à remettre en cause ce même intérêt, ici en l'occurrence le drainage, le labourage des prairies, l'épandage massif d'engrais, d'herbicides et autres pesticides, ainsi que le comblement des noues. Par contre le maintien de l'utilisation traditionnelle de la prairie est bien sur à conseiller.

Un intérêt pour la commune

Le maintien en état d'une telle zone présente essentiellement pour votre commune un intérêt biologique et scientifique majeur avec la conservation d'un patrimoine irremplaçable, unique pour tout le département des Ardennes. Le site possède un intérêt piscicole. Il constitue un ensemble paysager remarquable (floraison éclatante en été) qu'il convient de préserver pour le plaisir du promeneur local comme pour celui du vacancier.

La **germandrée des marais** est une sorte de "gueule de loup" aux délicates fleurs rosées. Elle affecte les lieux temporairement inondés comme les prairies alluviales, rives d'étangs ou bordures de mares. Rare et protégée en Champagne-Ardenne.

